

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. et Mme FRANCO - DECREM demeurant Chemin de Vieusart 51 à 1300 WAVRE.

Le terrain concerné est situé Chemin de Vieusart, 51 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section I n°197B2.

Le projet consiste en la pose de L en béton et d'un portillon, le retrait et la replantation d'une haie, la mise en couleur des façades, la construction d'un abri de jardin, d'une cabane dans les arbres et l'installation de pompes à chaleur, et présente les caractéristiques suivantes :

Pour la pose des clôtures :

- D'une longueur de 175 mètres en panneaux rigide sur 1m80 de haut ;
- Le long de la voirie en panneau en tube carré en métal décoratif de teinte noire.

Pour les L en béton de retenue de terres :

- De hauteur variable suivant le terrain de 0,4m à 1,2m de hauteur.

Pour le portillon :

- Barrière ouvrante avec un portillon de 7mx1,4m ;
- D'une teinte bleu gris.

Pour les haies :

- Variété indigène et mellifères ; plantation d'arbres fruitiers.

Pour la cabane :

- Construction d'une cabane en bois pour enfants dans les arbres ;
- La cabane comprend un bardage en planches canadiennes et une toiture en roofing ;
- L'accès se fait via un escalier ou un mur d'escalade ;
- La cabane est située à une hauteur de 2m60 et le faîtage est situé à 5m00 de haut ;
- Hauteur sous corniche de 4m60 ;
- Il est d'une superficie de 15m² ;
- Comprenant une toiture à deux versants ;
- Toboggan sur le palier.

Pour la mise en peinture des façades :

- Une teinte blanc cassé ;
- Les soubassements en teinte beige ;

Pour la construction d'une serre :

- En maçonnerie et vitrage situé au fond du jardin en lieu et place de deux roulottes de chantier et totalement végétalisé ;
- D'une emprise au sol de 20m².

Pour les pompes à chaleur :

- Une pompe à chaleur située sur la façade latérale droite au niveau du sol ;
- Une pompe à chaleur située sur la façade arrière sur la toiture plate de la véranda ;
- Une pompe à chaleur située sur la façade latérale gauche au niveau du sol.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional.

Le projet prévoit la construction d'une serre de jardin et une cabane dans les arbres dans une zone agricole.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : François-Xavier Van Damme), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 16 avril 2024 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 12 avril 2024 et clôturée le 26 avril 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 23/235.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26 avril 2024 à 11h, au Service Urbanisme.

A Wavre, le 29 mars 2024